

591

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 591 14 mai 1981
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
André Gavillet
Pierre Gilliland
Yvette Jaggi
Philippe Nordmann
Victor Ruffy

La mise doublée

La décision de la commission du Conseil national de ne pas retenir, comme le proposait le Conseil fédéral, le principe d'un impôt anticipé de 5% sur le rendement des opérations fiduciaires (placements faits par une banque en son nom, mais au risque du client, volume d'affaires estimé à quelque 100 milliards), cette décision est-elle autre chose qu'un chapitre de l'interminable feuilleton des finances fédérales, entre parenthèses et en italique «à suivre», comme dans les plus inusables bandes dessinées dont les héros ne vieillissent pas? Ritschard ne sera pas l'amour heureux et définitif de «Juliette de mon cœur».

Mais la monotonie de l'intrigue et des intrigues, si elle engendre la lassitude, n'est pas neutre politiquement.

La droite des caisses vides joue deux fois gagnante. Rappelons la position des pièces sur l'échiquier! L'administration fédérale, le Conseil fédéral, le Parlement cherchent un laborieux compromis pour obtenir par l'Icha des ressources supplémentaires tout en allégeant l'IDN.

La droite dure, implantée bien au-delà de la zone parlementaire, maintient sa pression. Tout accroissement des ressources fédérales est combattu, ce qui ne l'empêche pas d'exiger un budget équilibré et une compensation pleine de la progression à froid.

La gauche attend un compromis politique. Un impôt doit frapper les possédants. Les milliards des placements fiduciaires étaient une source de revenus imposables sans douleur: le Conseil fédéral l'avait admis et même la Banque nationale. Echech!

Les compromis parlementaires ne sont donc jamais complets. Ils ne dépassent pas l'enceinte du Parlement, ne vont pas au cœur du problème et laissent

le champ libre aux oppositions additionnées lorsque le peuple est consulté.

Dès maintenant le scénario est mis en place pour le vote sur la prorogation constitutionnelle du régime financier.

La droite dira «non»: pas de ressources nouvelles. La gauche constatera le refus de toute concession politique: les «non» seront nombreux. L'un et l'autre feront une majorité.

De toute façon, s'excuseront les opposants, il n'y aura pas péril en la demeure. Le temps est suffisant pour revenir avec un autre projet. Mais il sera plus «caisses vides» que le premier.

Ainsi la droite double sa mise à coup sûr. Elle rejette l'impôt sur les valeurs fiduciaires. C'est gagné. Son attitude butée braque les socialistes et entraîne l'échec du régime constitutionnel. C'est gagné une deuxième fois.

La faiblesse, en fin de compte, est celle du Conseil fédéral. Il peut vouloir ou ne pas vouloir telle solution. S'il la choisit, il est nécessaire qu'il «tienne» les groupes au Parlement. Sans tomber dans les travers du régime parlementaire, il y a des moments où l'exécutif doit pouvoir compter sur une majorité.

Faute de ce pouvoir et de cette volonté, la situation ira se dégradant. La droite double sa mise, mais les meilleures «martingales» ont leur limite.

A.G.

Une belle brochette de ténors

Quatre jours après que la commission du Conseil national ait décidé de ne pas entrer en matière à propos de l'imposition des avoirs fiduciaires, la Commission «Avenir du Parlement» préconisait que les députés dévoilent leurs principaux tenants et aboutissants matériels.

Si le calendrier des commissions avait été inversé, il

SUITE ET FIN AU VERSO

Une belle brochette de ténors

serait sans doute venu à l'idée d'un journaliste d'analyser les attaches des commissaires chargés de la défunte révision de la loi sur l'impôt anticipé. Notre analyste aurait pu remarquer que cette commission comportait de part et d'autre une belle brochette de ténors.

Côté socialiste, le président du parti et les spécialistes des affaires économiques (Stich, directeur de Coop et membre de la Commission fédérale des banques), et financières (H. Schmid et L. Uchtenhagen), sans oublier les Romands Jaggi et Morel. Côté radical on avait délégué la première garniture: P.F. Barchi, l'habile vice-président du parti, par ailleurs avocat et notaire de la grande tradition tessinoise, de Capitani, très proche des milieux bancaires, Rüegg, recordman des conseils d'administration, et Stucky, directeur zougais des finances et président de l'Union pétrolière.

L'UDC avait aussi montré son intérêt en envoyant son patron de choc (Blocher, administrateur-délégué du groupe d'Ems) et Hofmann, directeur de la puissante Union centrale des producteurs de lait.

Moins sûrs de leur affaire, les démocrates chrétiens s'étaient contentés de la présidence confiée au Grison Toni Cantieni, autrefois auteur d'une motion sur l'imposition des avoirs fiduciaires, et avaient composé une délégation à la fois moins brillante au niveau des étiquettes et plus variée à celui des opinions.

Trois sièges (sur 27) avaient été enfin réservés aux «petits» groupes qui avaient délégué MM. Bonnard (libéral vaudois), Carobbio (PSA tessinois) et Oester (évangélique zurichois).

Pas besoin d'être grand clerc pour deviner l'option qu'allait prendre une commission ainsi composée. Convoquée pour deux jours, elle discuta environ cinq heures pour décider ce que tout le monde prévoyait: les placements fiduciaires effectués auprès des banques suisses (au nom de ces dernières, mais

au risque et péril exclusifs du client), continueraient d'échapper à l'impôt anticipé. Moyennant quoi la Confédération voyait échapper 150 millions au moins de ressources supplémentaires par année!

DEUX POIDS, DEUX MESURES

Les titulaires d'un livret d'épargne, les détenteurs d'obligations suisses, les gagnants à la loterie et les bénéficiaires de certaines prestations d'assurances apprécieront de savoir qu'ils continueront d'être seuls à payer au fisc plus d'un tiers du revenu de leur capital ou de leur gain, alors que les investisseurs en mesure de placer à un, deux ou trois mois des montants supérieurs à Fr. 100 000.— continueront de toucher des intérêts de 8,8% (moyenne pour les années 1977/80) en toute franchise d'impôt.

Alors qu'à la fin de l'année dernière les placements fiduciaires atteignaient déjà le coquet total d'environ cent milliards de francs, ils passaient à cent

INITIATIVE

Prud'hommes vaudois: un sprint final décisif

La récolte des signatures est lente, trop lente. Pourtant cette initiative¹ est excellente et son échec serait un grand dommage pour le monde du travail. Le Cartel syndical et le Parti socialiste ne peuvent pas se le permettre, ni le POP et les Juristes

progressistes qui sont parties prenantes. Sinon, que peseraient d'autres revendications de la gauche, même unie, alors que la droite recueille si facilement des signatures?

Certes, il n'est guère enthousiasmant, en soi, d'appeler à créer de nouveaux tribunaux. C'est moins enthousiasmant hélas que d'élire Mitterand pour un changement de société. Certes aussi, le sujet est très «technique» et le texte du projet fort rébarbatif (comme le sont les textes de toutes les initiatives rédigées). Mais l'enjeu est essentiel.

Les tribunaux de prud'hommes: une façon éprouvée et démocratique d'introduire la concertation dans la justice. Une vraie justice populaire. L'égalité dans la justice: les travailleurs et les employeurs sont paritaires. Quand un employé dit:

«je vais au prud'hommes», il n'a pas le sentiment de mettre son doigt dans une machine qui va le broyer. Sans que cela lui coûte de l'argent, il pourra s'expliquer. On lui dira qui a raison. On ne le condamnera pas, ni ne le libérera, mais on règlera un différend, ce qui est... différent. Il n'aura pas droit aux grandes orgues de la justice, mais il s'en passe volontiers.

C'est aussi un excellent moyen de formation ouvrière et syndicale. Les juges prud'hommes apprennent à connaître le droit du travail. C'est enfin un moyen de développer et de divulguer ce droit, qui en a bien besoin.

On a voulu laisser aux communes vaudoises le soin d'introduire les tribunaux de prud'hommes. Elles n'ont pas joué le jeu, dans leur grande majorité.

¹ Rappel: l'initiative pour la révision de la loi vaudoise sur les tribunaux de prud'hommes (modification de la loi du 17 mai 1954) a été lancée le 27 février 1981. Un thème facilement accessible: «S'il y a des litiges entre les travailleurs et les employeurs, il faut une justice simple, rapide, efficace et bon marché: les tribunaux de prud'hommes. Malheureusement, de tels tribunaux n'existent que dans 14 communes vaudoises sur 385...»

quarante-cinq milliards à fin février et ont sans doute poursuivi depuis lors la progression entamée il y a une dizaine d'années et accélérée depuis 1978 (54 milliards à fin 1978 et 78,5 milliards à fin 1979).

Ces placements sont effectués essentiellement auprès des cinq grandes banques (37%) et des banques étrangères en Suisse (30%). Rappelons que les placements fiduciaires ne sont pas inscrits au bilan des banques mais leur total représente des montants qui dépassent largement la somme du bilan des filiales de banques étrangères en Suisse et des banques privées.

Tandis que le Crédit Suisse s'obstine à ne pas publier de données relatives aux placements fiduciaires qui lui sont confiés, l'UBS avouait en décembre à la fin de 1980 pour 16,6 milliards (+76,6% par rapport à l'année précédente) et la SBS pour 12,7 milliards (+55,5%)...

La sauvegarde des intérêts des clients des banques

Aussi y a-t-il dans ce canton des travailleurs (et des employeurs) de seconde zone: ceux qui doivent prendre un avocat et mener des procès ordinaires pour défendre leurs droits. Dès Fr. 8000.— de valeur litigieuse — seuil qui est très souvent atteint aujourd'hui — le procès a lieu devant la Cour civile du Tribunal cantonal. L'employé ne peut que se décourager en apprenant le «planning» de cette procédure: demande, réponse, réplique, duplique, déterminations, incidents éventuels, audience préliminaire, audience d'audition des témoins, expertises et déterminations sur celles-ci, enfin audience de jugement. Sans parler des délais: moins d'un an serait un extraordinaire tour de force.

Le projet étend les tribunaux de prud'hommes à tout le canton. Il leur accorde une compétence de Fr. 15 000.—. Il introduit un appel, c'est-à-dire un

vaut bien quelques efforts. L'Association suisse des banquiers n'a pas ménagé les siens pour informer les parlementaires et leur servir notamment un énorme avis de droit dû au professeur bâlois Peter Böckli, lequel conclut à la non-constitutionnalité d'un éventuel impôt anticipé sur le rendement des placements fiduciaires. La Banque Nationale a beau avoir elle-même contré, entre autres, cette partie de l'argumentation bancaire, rien n'y a fait: on n'entre pas en matière, un point c'est tout.

LA REVANCHE DES POSSÉDANTS

Cette attitude compréhensive qui protège des avoirs confiés à 81% par des étrangers va consoler un peu les possédants français de leurs déboires électoraux: il y a deux mois jusqu'aux élections législatives, pendant lesquels l'argent qu'ils auront eu la prudence de confier aux banques suisses leur rapportera dans les 9% à 12%, suivant la monnaie. Bonne position d'attente pour la revanche qu'ils espèrent.

recours complet si l'on n'est pas satisfait du jugement. Et cela sans frais pour le travailleur, pratiquement sans dépenses nouvelles pour l'Etat (les tribunaux ordinaires, trop chargés, pourront respirer un peu mieux).

Tout cela est loin d'être révolutionnaire, mais c'est du réformisme intelligent, qui développe un système efficace et éprouvé. Est-ce la raison du manque d'enthousiasme des travailleurs? Nous ne le croyons tout de même pas. Alors, à vos plumes, et vite (avant le 20 mai 1981)!

NB. Formules bleues d'initiative disponibles au Cartel syndical vaudois, av. Ruchonnet 45, case postale 231, 1001 Lausanne, tél. 23 94 33.

FRANCE

Le changement et la résignation

On ne va pas redire ici l'espoir extraordinaire qui monte de l'élection du socialiste Mitterrand à la présidence de la République française.

«Construire le changement», quelle étonnante perspective s'ouvre à nos voisins français! Au moment où la résignation règne en maîtresse un peu partout. Résignation face au progrès technique, résignation face aux puissances multinationales et aux puissances de l'argent, résignation face aux jeux de la politique politicienne.

Bien sûr, le risque manifeste et crucial d'évasion de capitaux en direction de notre pays nous aura rappelé le rôle peu reluisant que le système bancaire helvétique joue sur la scène internationale.

PS. Sur le front des médias, le lecteur et le télé-spectateur suisses ont bien sûr tout à gagner de l'éviction de l'équipe au pouvoir depuis le début de la Cinquième République. Même si le changement de ton n'est pas immédiat, au moins ne prédominera pas tout de suite une nouvelle servilité — maintes fois dénoncée, et de tous côtés — à l'égard du pouvoir en place. Ce serait à désespérer des gens de télévision à qui on pardonnera du reste difficilement l'accumulation des rengaines pro-gouvernementales tout au long de ces dernières années.

Autre mutation à suivre attentivement: l'allure des publications dites d'«opposition» et qui avaient la faveur de nombreux lecteurs suisses romands; que deviendront en particulier «Le Monde» et «Le Nouvel Observateur»?

Révolu, le beau temps où l'on rêvait...

Démographie, économie(s), emploi, trois mots qui hantent aujourd'hui les discours des hommes politiques en mal de prospective. Trois mots aussi qui recouvrent des réalités qui commencent à être mieux cernées, quantifiées, qualifiées aussi. Et là, il faut tout de suite ajouter que si le scientifique propose, l'être humain dispose: les hommes (les hommes et les femmes) ont souvent déréglé les pronostics issus de modèles rationnels.

La prospective, essai d'anticipation à long terme, est chose délicate, équilibre entre le probable, le possible et le souhaitable. Accepter les faits, mais refuser les fatalités, selon l'expression de Pierre Massé («Le plan ou l'anti-hasard», PUF, Paris 1964)! D'où des alternatives, et autant de bases de discussion. C'est ce que nous voulons proposer aux lecteurs de DP pour sortir une bonne fois des stéréotypes et des slogans tout faits. C'est la volonté d'abandon-

ner la «navigation à vue», de fixer, sur des bases discutées, des objectifs, de discerner les moyens de les atteindre.

On écarte d'emblée le mythe de l'âge d'or qui hante les esprits nostalgiques, de même que le malthusianisme économique, cette peur de manquer qui accompagne souvent la crainte du lendemain. «Casser les machines» ou «retourner à l'âge de la brouette» (Sauvy), c'est-à-dire entrer dans l'avenir à reculons, très peu pour nous!

Mais quel avenir? Quel «réalisme»? Pour quoi, pour qui? En une petite suite à paraître dans ces colonnes, inutile de lancer des solutions toutes faites, simples, voire même emportant l'adhésion unanime. Risquons-nous tout de même, avec tout d'abord quelques points de repères démographiques. Pour que les bases soient claires, autant que faire se peut.

... d'une Suisse de dix millions d'habitants

La démographie, c'est la chance d'un éclairage significatif, nuancé par la prise en comptes de tendances de longue durée et de lentes modifications. Tout le contraire donc des diagnostics péremptoirs et brutaux, en vogue aujourd'hui pour corser systématiquement les événements. Un bon outil pour tendre à une vue d'ensemble, pour dégager quelques conséquences plausibles, pour fonder une réflexion prospective. Eclairons donc le «cas» suisse. Et d'emblée signalons que la Suisse, malgré ses particularités (pas de guerres, immigration) illustre, dans ses tendances générales et sur la durée

séculaire, une évolution comparable à celle de l'ensemble des pays de l'OCDE.

Quelques chiffres sur une toile de fond historique, avec en prime le rappel de certaines projections fantaisistes.

De 3,3 millions d'habitants au début du siècle, le nombre des résidents en Suisse s'élève à 4,7 en 1950. Le décalage séculaire entre la mortalité — dont les taux ont baissé les premiers — et la natalité explique pour l'essentiel cet accroissement (phénomène appelé «transition démographique»). On dénombre 6,3 millions d'habitants en 1970. En

vingt ans, l'augmentation absolue est supérieure à celle du premier demi-siècle. Cette croissance d'une exceptionnelle ampleur résulte d'une forte immigration, de personnes jeunes pour la plupart et en âge de procréation. D'où cumul de la migration et de la natalité (la fécondité est semblable par famille suisse ou étrangère).

L'ILLUSION EXPANSIONNISTE

Procédant par extrapolation abusive pendant les années soixante, d'aucuns ont prédit une population de 10 millions d'habitants en Suisse, pour l'an 2000 ou 2020. Les rares démographes qui avertissent alors du vieillissement de la population, masqué par le phénomène migratoire, ne sont pas entendus. Or, le vieillissement suppose une stagnation démographique à échéance longue.

Maintes infrastructures et plusieurs aménagements de la sécurité sociale et des équipements collectifs ont été mis en place selon un schéma de croissance continue de la population, répondant à des souhaits, mais non à une analyse démographique. La récession de 1975 a fait tomber cette illusion expansionniste.

En fait, les prévisions démographiques récentes pour l'an 2000 convergent vers un total de 6,5 millions d'habitants (à l'intérieur d'une fourchette étroite). Nuance!

LA MONTÉE DU VIEILLISSEMENT

Pendant ce siècle, la population résidente en Suisse double. La population âgée, elle, quintuple et le nombre des grands vieillards (85 ans et davantage), lui, décuple. Sans plus de détails, le diagnostic: le vieillissement est la caractéristique majeure de l'évolution démographie récente¹.

Commun à l'ensemble des pays développés économiquement, ce vieillissement est défini comme l'augmentation de la *proportion* des personnes

âgées; il se distingue donc du vieillissement individuel qui se caractérise, lui, par un fort allongement de la durée moyenne de vie (50 ans en 1900, voisine de 75 ans aujourd'hui). Des chiffres précis? De 9% en 1900, la part de la population de 60 ans et plus en Suisse a passé actuellement à 18%; elle montera

à plus d'un cinquième avant la fin du siècle et finalement, vers l'an 2000, le nombre des personnes âgées sera voisin du nombre de jeunes de moins de 20 ans. Une cause principale du vieillissement: la baisse de la natalité. Un premier tableau récapitulatif:

groupe âgé sera plus nombreux que le groupe jeune.

DÉPENDANTS JEUNES ET VIEUX

Les conditions économiques et politiques en Suisse varient fortement. Qu'on considère seulement que la Suisse ne disposait pas de système de sécurité sociale au début du siècle. Des modifications importantes pourraient survenir d'ici à la fin de ce siècle (modification de l'âge de la retraite, par exemple, qui changerait les proportions d'«actifs»). Par commodité de présentation, nous retiendrons ici une population potentiellement active, délimitée par les âges de vingt à soixante ans, qui reste pratiquement stable; un groupe dépendant jeune, jusqu'à vingt ans, qui régresse fortement; et un groupe âgé dépendant, plus de soixante ans, qui augmente fortement. Les populations jeunes et âgées sont dites *dépendantes* car elles sont par hypothèse en âge d'éducation et de formation, ou au bénéfice de rentes vieillesse (dépendance économique — transferts monétaires en provenance de la population potentiellement active).

Des points de repères spécialement «parlants»: pour 100 actifs potentiels, on compte seulement 18 personnes âgées en 1900, 34 actuellement, et le rapport passera à près de 40 vers 2000;

SUITE AU VERSO

LA POPULATION EN SUISSE AU XX^e SIÈCLE

Années	1900	1950	1970	1980	2000
Habitants, millions	3,3	4,7	6,3	6,3	6½
Indices (1900 = 1)	1	1,4	1,9	1,9	2
Actifs, millions	1,6	2,2	3,0		
Taux d'activité %	46,9	45,7	47,9	(...)	—
J: % 0 - 19 ans	41	31	31	28	27
A: % 20 - 59 ans	50	55	53	54	55
V: % 60 ans et plus	9	14	16	18	22
dont 60-64 ans	3,5	4,5	5	4,5	5,5
J/ pour 100 A	81	55	58	52	43
V/ pour 100 A	18	25	31	34	40
J + V/ pour 100 A	99	80	89	86	83

Deux groupes de population à considérer de plus près. La *population active*, de 1,6 million en 1900, passe à près de 3 millions en 1970. Un taux d'activité qui reste semblable: près de la moitié des résidents ont une activité rémunérée².

Et tout de suite une idée fausse qui s'évanouit: la proportion des personnes en âge d'activité ne diminue pas; et il est probable même que le nombre des résidents entre vingt et soixante ans augmentera d'ici à la fin du siècle!

Il est vrai que l'allure de ce groupe compris entre vingt et soixante ans change. C'est le vieillisse-

ment, là aussi... Précisons le tableau! Le rapport du groupe 20-39 ans/40-59 ans est de 1,6 au début du siècle: la population du groupe en dessous de 40 ans est nettement en nombre supérieur à celle du groupe de plus de 40 ans. Mais en 1950 déjà, compte tenu de la mortalité, le remplacement s'effectue à peine (1,1). C'est l'immigration qui, en rajeunissant la structure d'âge, fait remonter le rapport à plus de 1,3 en 1960 et 1970. Importé, ce mouvement a fait reculer l'échéance; la tendance au vieillissement du groupe potentiellement actif reprend, avec un décalage de plus d'une génération. A la fin du siècle, le rapport s'inversera: le

¹ La courbe du vieillissement dans les pays industrialisés est radicalement divergente, faut-il le rappeler, de la croissance démographique mondiale. De 1,6 milliard en 1900, de 4 milliards en 1975, la population du globe atteindra vraisemblablement — sauf catastrophe majeure — 10 milliards d'habitants vers 2075 (projections de l'ONU).

² Les critères de saisie des renseignements ont changé dès 1970. Inutile de souligner que la limite à 60 ans, utilisée plus bas, ne préjuge en rien de l'évolution sociale ultérieure...

SUITE DES PAGES PRÉCÉDENTES

La Suisse n'aura jamais dix millions d'habitants

inversement, le nombre des «jeunes» diminue pour 100 actifs potentiels, de 81 en 1900 à 52 aujourd'hui, et environ 43 vers 2000; ensemble, les groupes jeunes et âgés représentaient 99 personnes pour 100 actifs potentiels en 1900, 80 en 1950 (faible natalité des années trente), 86 actuellement et 80 à 90 vers 2000.

Ces constats sont fondamentaux, même s'ils sont encore peu connus. Ceci posé, nous pouvons passer aux projections démographiques tentées pour cerner 2000-2040.

LES VARIANTES POUR 2040

D'abord, un avertissement: les projections restent moins aléatoires en démographie que dans d'autres disciplines — sauf catastrophe majeure, pratiquement neuf personnes vivront encore en 2040 sur dix nouveau-nés de 1980!

En fait, trois variantes ont été calculées pour la Suisse de 2040. Les hypothèses sont les suivantes:

1) Absence de migrations

2) Mortalité: espérance de vie à la naissance passante:

— de 70,3 ans autour de 1970 à 73,8 pour le sexe masculin dès 1990-94;

— de 76,2 ans autour de 1970 à 81,3 pour le sexe féminin dès 1990-94.

3) Fécondité, indice conjoncturel:

— *variante faible*, 1,5 enfant par femme en âge de procréation (niveau actuel);

— *variante moyenne*, 1,8 enfant dès 1990-94;

— *variante forte*, 2,1 enfants dès 1990-94.

Bien entendu, pas d'hypothèse sans possibilité de démenti! Des fluctuations de la fécondité, par

exemple, sont vraisemblables: On ne décrète pas des taux de natalité... On notera à cet égard que l'hypothèse de trois enfants par famille constituée (souhait exprimé souvent dans divers milieux — soit environ 2,5 enfants par femme en âge de procréation) mènerait, par un brusque renversement des comportements, à une population proche de dix millions d'habitants vers 2040, population qui doublerait en un siècle. Hypothèse hautement invraisemblable.

Avec la *variante faible*, le nombre d'habitants baisse fortement: 4,9 millions en 2040 (environ —22% par rapport à 1980). Le rythme de décroissance annuel serait supérieur à 1% après cette date dans l'hypothèse de stabilité de la structure et des taux démographiques.

Avec la *variante moyenne*, la population baisse à 5,8 millions (—8%); le rythme ultérieur serait proche de —½% l'an.

Avec la *variante forte*, qui postule un remplacement des générations, le nombre d'habitants augmente à 6,7 millions, atteint dès l'an 2000 (+6%), et pratiquement stationnaire ensuite.

Les trois variantes supposent un degré de vieillissement qui croît de 2000 à 2040. Un quart de la population dépasserait l'âge de 60 ans avec la variante haute, plus du tiers avec la variante basse. Ces proportions sont considérables. Elles augmenteraient encore, si les espérances de vie aux âges élevés s'accroissaient au-delà des hypothèses retenues.

Par contre, le maintien à une part de 22%, par exemple, supposerait une natalité supérieure au remplacement des générations, une croissance continue du nombre d'habitants (env. 8 millions vers le milieu du siècle puis une augmentation régulière), et à terme un nombre supérieur de personnes âgées.

En résumé: vieillissement démographique ou forte croissance de la densité d'habitants. C'est le premier terme de l'alternative qui est plausible.

Davantage de détails dans le prochain numéro!

P. G.

Le dernier numéro du mensuel de la SBS (avril 1981) est presque tout entier consacré au thème «Structure démographique et développement économique». Nous reviendrons bien sûr sur cet opuscule, préférant d'abord mettre à jour les indications souvent inédites que vous trouverez dans ces pages et celles qui suivront.

Nous ne résistons cependant pas à une petite citation des lignes qui ouvrent le dossier de la SBS: «(...) C'est ainsi que dans un avenir assez proche le rapport entre les cotisants AVS et les retraités va passer de 4:1 à 2:1. Ce phénomène crée des problèmes de financement pour les rentes de vieillesse et incite à encourager au plus tôt et de manière durable toutes les formes de la prévoyance individuelle. D'autre part la précarité de la situation numérique des actifs témoigne de l'urgente nécessité de freiner les dépenses publiques (...).»

Admirez la dramatisation et surtout l'amalgame: le «frein aux dépenses publiques» à toutes les sauces!

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Cliniques pour objecteurs

M. Morel remet ça!

Dans *La Nation* du 4 avril, il s'en prend une fois de plus aux objecteurs de conscience. *L'objection d'inconscience*, titre-t-il...: «On a peine à comprendre qu'un garçon sain d'esprit puisse imaginer que la suppression de l'armée suisse ou de toutes les armées contribuera à établir la paix parfaite et définitive dans le monde.»

Et d'enchaîner, à propos d'un cas particulier:

«René est tout heureux de se réfugier en France, dans un endroit paisible. Pense-t-il aux millions de morts français qui depuis plus de cent ans se sont sacrifiés précisément pour que le paysan puisse cultiver son champ en paix?»

Eh oui!

Et Wolfgang, pour sa part, a été tout heureux de se réfugier dans un endroit paisible, sans songer aux millions de morts allemands, qui se sont sacrifiés pour défendre leur terre contre «le rouleau compresseur russe», puis contre «les hordes soviétiques».

Et Attilio, de son côté...

M. Morel dira ce qu'il voudra: c'est toute de même un fichu système que celui qui contraint des millions de Français, et d'Allemands, et de Russes, et d'Italiens, etc., à se sacrifier.

Si nous cherchions un autre système?

De ce point de vue, il faut tout de même relever qu'aucun objecteur n'a imaginé qu'il suffirait de supprimer les armées pour établir une paix perpétuelle.

Premièrement, ils ne proposent pas seulement de supprimer les armées: ils proposent d'explorer d'autres voies, par exemple celle du Service civil international. Ces voies permettront-elles d'établir la paix? On n'en sait rien. Ce que l'on sait de science irrécusable, c'est que la méthode de M. Morel (*Si vis pacem, para bellum*) a échoué en toutes circonstances et de manière éclatante. «La seule solution, écrit-il, est de domestiquer (la force) par l'ordre politique pour empêcher le débordement.»

Il est vrai que de cette manière, on est parvenu à empêcher les conflits qui opposaient jadis «les gens d'Audeyres et ceux de Randogne-d'en-Haut» — on n'est jamais venu à bout des conflits opposant Iraniens et Irakiens et la *Weltgeschichte* de Schilling m'avertit que la guerre de 39-45 était (entre autres) la 33^e guerre franco-allemande!

Mais continuons:

«Ces malheureux objecteurs font pitié, par leur inconscience du réel et du vrai. Ils sont des malades

de l'esprit. La seule question utile serait de savoir comment les traiter. Mais préalablement, il faudrait soigner l'esprit des professeurs qui les égarent.»

J'ai une bonne nouvelle pour M. Morel: nous savons aujourd'hui comment traiter ces malades de l'esprit. Il y a pour cela des cliniques psychiatriques. Et il existe un pays qui semble être à cet égard à l'avant-garde du progrès: l'URSS!

POINT DE VUE

Juste en passant...

Au cours d'un récent «Temps présent» consacré à la situation des ouvrières dans quelques industries, un responsable syndical, interrogé à propos des conditions de salaire et de travail dans l'entreprise Iril, a, d'entrée, refusé de répondre, exigeant — main tendue en direction de la caméra — que le film soit immédiatement coupé.

On applaudit donc bien fort M. Mauricio Grossi, secrétaire de la Fédération du vêtement, du cuir et de l'équipement, à Lausanne, pour son courage. On se demande, par ailleurs, ce que les syndiqués concernés attendent pour saquer ce brillant personnage en forme de baudruche.

* * *

Il semble donc que le nouveau programme romand de français (Maîtrise du français) ne plaise pas à tout le monde. Le parti radical, notamment, sème des clous dans les parlements cantonaux au point que l'on subodore une combinaison à l'échelle supracantonale...

Je manque pour le moment d'éléments me permettant d'avoir une claire opinion sur ce nouveau programme. Mais voilà que je me suis laissé dire que M. Luisier, du «Nouvelliste», visite faite de quelques classes où s'applique la nouvelle méthode, aurait estimé in petto qu'elle avait de solides vertus...

Au fait: qu'attend-il donc pour aller s'établir là-bas? Pays de ses rêves que l'Union soviétique: peu ou pas d'objecteurs, et des soins attentifs pour tous les déviants, savants, professeurs, pasteurs et peut-être même un ou deux avocats? Il est vrai qu'il n'y retrouvera sans doute pas l'équivalent de son château de Valeyres...

J. C.

Les attaques contre l'école romande dont le «Nouvelliste» se fait largement l'écho ces temps-ci viseraient surtout à déstabiliser le nouveau responsable du DIP valaisan, radical...

Question à M. Luisier: si, effectivement, à votre avis, la nouvelle méthodologie du français se distingue par quelques vertus, pourquoi ne le diriez-vous pas *clairement* et ouvertement?

Au chapitre des opinions, vous ne craigniez pas d'annoncer la couleur, habituellement...

* * *

Lentement, à tout petits pas, s'introduit dans les milieux agricoles l'idée que l'agro-business est le principal ennemi de l'agriculture.

La politique actuelle anémie les milieux ruraux (la disparition d'un emploi agricole entraîne le départ de 3 à 5 habitants, dans certaines régions), aggrave les disparités, pénalise les consommateurs à revenus modestes, pousse au surendettement...

M'est avis que consommateurs et politiciens devraient bien se pencher *beaucoup plus attentivement et systématiquement* sur les problèmes dits agricoles.

Les partis de gauche ne se sont jamais que médiocrement intéressés à l'agriculture. Grave lacune. Oubli d'une évidence: la vie est une chaîne alimentaire.

Le temps des agronomes est revenu.

«Ecoengineering» + microélectronique: un bouillon où vont se former les courants de l'avenir.

Gil Stauffer

14 JUIN

La double non-campagne

Dans un mois, le peuple et les cantons seront consultés sur deux objets qui ont pas mal de points communs au-delà de la coïncidence sur le calendrier électoral.

D'abord, il s'agit de deux contre-projets de l'Assemblée fédérale, au profit desquels les comités respectifs ont retiré leur initiative populaire signée par un peu plus de 55 000 citoyens(nes).

La volonté d'éliminer le risque du double «non» n'a pas seule motivé la décision de retrait. Dans les deux cas le texte adopté par l'Assemblée fédérale le 10 octobre 1980 reprend le contenu essentiel de l'initiative: l'égalité des droits, y compris un salaire égal pour un travail de valeur égale d'une part, une clause générale d'attribution de compétence à la Confédération, autorisée à prendre «des mesures pour protéger les consommateurs» d'autre part. L'essentiel a donc été sauvé au niveau du texte. Reste à confirmer en votation populaire.

Au niveau de la non-campagne aussi, de grosses analogies: constitution laborieuse de comités de patronage interpartis, opposition perceptible mais non formulée, très peu d'affichage prévu, à peine quelques séances, bref la sourdine générale.

D'ici la votation, les semaines écourtées de l'Ascension et de la Pentecôte supprimeront encore quelques occasions de faire campagne, si bien que le vote anticipé va s'ouvrir avant qu'on l'ait vu venir.

Comme si le résultat était acquis d'avance!

Toute la gauche souhaite le double «oui» et, avec elle, beaucoup de citoyens-consommateurs situés plus à droite.

Mais l'égalité des droits va à l'encontre de l'idée reçue d'une suprématie naturelle du mâle, à laquelle seuls les Groupements patronaux vaudois et quelques conservateurs téméraires osent avouer leur attachement (30 des 35 membres du Comité Giger contre l'égalitarisme ne se sont pas encore fait connaître comme tels du public). Dans l'isoloir, les vieux réflexes joueront, y compris chez les citoyennes. Et M. Furgler soi-même n'y pourra rien.

S'agissant de la protection des consommateurs, le «non» radical a sonné comme un avertissement plutôt sinistre: la Suisse alémanique se range du côté de l'économie et des intérêts particuliers, alors que la minorité romande se montre plus généreuse. L'UDC s'est fait tirer l'oreille pour dire «oui» à deux contre un, et les libéraux ont confirmé sans discussion leur opposition de la première heure à toute inscription des droits des consommateurs dans la Constitution. Dernier des grands partis à se prononcer à ce sujet, le PDC dira sans doute «oui»

mais avec une conviction nuancée; même si le contre-projet a été écrit en fait par Arnold Koller, président du groupe parlementaire démocrate-chrétien, il ne va pas faire monter aux barricades le grand parti catholique en pleine effervescence pontificale.

Pour la suite, il s'agit de prévenir le pessimisme qui pourrait s'insinuer chez les partisans des deux articles constitutionnels soumis au verdict du peuple et des cantons le 14 juin, — surtout que le 5 avril est encore présent dans tous les esprits, particulièrement ceux des militants de la gauche.

Dans ces conditions, il faut davantage craindre le silence que l'affrontement; et compte tenu des sujets, il y a tout intérêt à faire campagne en dehors des milieux de l'officialité politique, par exemple en diffusant largement les brochures et autres numéros spéciaux publiés à l'occasion de la votation du 14 juin par des organisations non partisans, telles que les associations féminines, familiales, syndicales et de consommateurs.

PS. — Pour passer des bonnes intentions aux actes, lisez et diffusez:

L'ABC de l'égalité, tiré de «Femmes suisses», avril 1981 (CP 194, 1227 Carouge, tél. 022 42 03 15).

J'achète mieux, N° de mai-juin 1981 (FRC, 3, rue du Stand, 1204 Genève, tél. 022 21 32 17).

A SUIVRE

Pour ceux et celles que la perspective de la votation populaire sur l'égalité des sexes inciterait à examiner de plus près quelle est la situation helvétique dans un domaine particulier et fondamental, nous rappelons le fascicule de «volk + recht», organe

des juristes démocrates de Suisse, paru à la fin de l'année passée, et tout entier consacré au thème «Femmes et sécurité sociale — La sécurité sociale, obstacle à l'émancipation?» (adresse utile: c.p. 1308, 4001 Basel).

* * *

Fonte du secteur secondaire helvétique: selon les

statistiques de l'Ofiamt qui recense les personnes employées dans l'industrie (sans les petites entreprises industrielles), le recul a été de 23% pendant les années septante, soit 678 000 personnes occupées dans l'industrie en 1979 pour 880 000 en 1970. Cantons les plus touchés par ce recul: Zurich, Berne, Soleure, Vaud, Bâle-Ville, Neuchâtel et Genève.